

Ministère d'Etat.

Paris, le 2 gbre 1853.

Secrétariat général.

Beaux-arts.

Sommaire.

Académie impériale de France à Rome.

Transmission

d'une expédition du
Compte approuvé de cet
Etablissement pour l'exercice
1852.

Monsieur le Directeur, le compte
des recettes et des dépenses de l'Académie impériale de
France à Rome, produit par M. Alaux, votre prédécesseur,
a été vérifié, et, sur la proposition de M. le Directeur de la Comptabilité au Ministère de l'Intérieur, le Ministre de ce département
vient de l'approuver et d'en arrêter définitivement la recette à cent
sept mille cent vingt un francs trente six centimes — 107,121, 36

La dépense à cent sept mille
huit cent onze francs soixante deux centimes — 107,811, 62

Et l'excédant de dépense à — 690, 26

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une
expédition de ce compte, revêtue de l'approbation de M. le
Ministre de l'Intérieur.

La somme de 690^f 26^c, montant de l'excédant
de dépenses, vous a été versée le 18 août dernier, par le payeur
du Corps expéditionnaire français en Italie, ainsi qu'il résulte
d'une lettre du caissier payeur central ~~de~~ du Crésos

Série B, n° 2.

Monsieur Schmetz, Directeur de l'Académie impériale de France à Rome.

publié, en date du 13 septembre suivant.

Agreé, Monsieur le Directeur, l'assurance
de ma considération la plus distinguée.

Le Chef de la Section des Beaux-arts,

J. M... ..